



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 JUIN 2022

Présents : Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Nadine ROY, Franck TOURNIER, Geneviève TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON

Absents excusés : Alexandre MARTIN, Eddie SAINT-MAURICE (pouvoir à Nadine ROY), Yann CHAUVEL

- Intervention en début de séance de deux membres de l'AGEDEN et de Pauline TEYSSIER de la CAPI pour présentation de l'énergie photovoltaïque.
L'installation de panneaux photovoltaïques est soumise à des contraintes d'espace, d'exposition et de puissance électrique principalement. A Crachier, il serait possible d'installer une ombrière sur le parking de l'école et des panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes. Une étude approfondie sera faite par les intervenants.

DELIBERATIONS

Convention de prestations de services de la CAPI soutien et développement du numérique

Consécutivement à une cyber-attaque, depuis janvier 2020, les services DSI de la CAPI hébergent nos données gracieusement. Les techniciens assurent la maintenance informatique de nos différents postes et nous permettent d'accéder à un service d'assistance du logiciel Berger-Levrault utilisé pour la comptabilité, les paies, l'état-civil, les élections Une convention d'adhésion à ces services est proposée afin d'officialiser les prestations. Le coût annuel estimatif sera de 2380€. L'école et la mairie seront bénéficiaires des prestations de services.

A l'unanimité les membres autorisent Madame La Maire à signer et exécuter la convention qui prendra effet au 1^{er} juillet 2022.

Vote : 12 pour

Tarifs des services du périscolaire à partir du 1^{er} septembre 2022

Le coût total d'un repas, incluant le repas facturé par le traiteur, les charges des personnels, les fluides, l'entretien des locaux ... revient aux deux communes à environ 12€.

Les tarifs actuels pour les familles sont de 4,80€ pour les QF inférieurs à 700 et 5,10€ pour les autres, inchangés depuis novembre 2018.

En raison de la hausse des prix du traiteur de 0,14€ d'une part et de la hausse des charges salariales et des fluides notamment, d'autre part, il convient de répercuter une partie de ces frais sur le prix des services du périscolaires du RPI Crachier-Chezeneuve à partir du 1^{er} Septembre 2022.

Restauration scolaire : Afin de ne pas pénaliser les plus petits revenus, il est proposé de fractionner la grille tarifaire en fonction de plusieurs Quotients Familiaux (QF).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier les tarifs Cantine à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- 5.00€ le prix du repas de cantine si quotient familial inférieur à 700.
- 5. 30€ le prix du repas de cantine si quotient familial compris entre 701 et 1000.
- 5. 50€ le prix du repas de cantine si quotient familial compris entre 1001 et 1300.
- 5.80€ le prix du repas de cantine si quotient familial compris entre 1301 et 1800.
- 6.10€ le prix du repas de cantine si quotient familial supérieur à 1801.
- 7.00€ le prix du repas de cantine pour les extérieurs.
- 3.00€ panier repas fourni par les parents (uniquement pour les enfants qui ne peuvent prendre un repas en collectivité et sur avis médical).

Et les tarifs garderies :

Garderies

- Garderie matin 1.40€
- Garderie soir 2.10€

Vote : 11 pour, 1 abstention

Arrivée d'Emilie CANO

Révisions des loyers des logements communaux

L'appartement communal 1 situé 120, montée du bru est actuellement loué 490€

L'appartement communal 2 situé 30, chemin du marinier est actuellement loué 435€

A l'occasion du changement de locataires et en raison des travaux d'aménagement effectués, Madame Le Maire propose une hausse de ces loyers pour la durée des baux, soit 3 ans.

Appartement 1 : 520€ à partir du 15 Septembre 2022

Appartement 2 : 450€ à partir du 19 Septembre 2022

Vote : 13 pour

Création d'un poste d'adjoint technique

Suite à la prochaine stagiarisation de Madame ABEL-COINDOZ Stéphanie, actuellement agente contractuelle faisant fonction d'ATSEM, il convient de créer un poste d'adjoint technique au 1^{er} septembre 2022 à temps non complet à 63,30% soit 22,15 heures hebdomadaires.

Vote : 13 pour

DIVERS

Démission de Jean-Luc ARNAUD, conseiller municipal

Jean-Luc ARNAUD prenant des fonctions en qualité de directeur des batiments communautaires à la CAPI, ces nouvelles missions ne lui permettent pas d'être élu dans une commune de l'intercommunalité car il existe un potentiel conflit d'intérêt. Sa démission, acceptée par le maire, prend effet au 12 aout 2022.

Plan communal de Sauvegarde (PCS)

Le plan communal de sauvegarde, défini sous l'autorité du maire, planifie les actions des acteurs communaux (élus, agents communaux, bénévoles ...) de la gestion du risque en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Madame La Maire a suivi plusieurs jours de formation par l'association IRMA (Institut des Risques Majeurs) par le biais de la CAPI. La trame du PCS est établie.

Afin d'aboutir ce PCS et de le mettre en œuvre, une commission est constituée. Elle sera composée de Nadine ROY, Magali BONIN, Franck et/ou Geneviève TOURNIER, Dominique VEYRON.

Point sur la rentrée scolaire

Le RPI de Crachier-Chèzeneuve accueillera, à la rentrée de septembre 2022-2023, 110 élèves de la maternelle au CM2 .

Soixante-neuf enfants seront inscrits à l'école de Crachier du CP au CM2.

Une troisième classe élémentaire est ouverte par l'Éducation Nationale à Crachier.

Le réaménagement des salles de classe aura lieu le jeudi 26 aout à partir de 18h. Les bénévoles sont les bienvenus.

Point sur la sécurisation de la route de Bourgoin

Conformément au programme annoncé lors des élections municipales, le projet de sécurisation de la route de Bourgoin est à l'étude. Trois réunions avec le bureau d'étude et le représentant du service voirie de la CAPI, Mr AUJOGUES, et une réunion d'évaluation sur le terrain par des élus ont eu lieu.

Afin de respecter notre enveloppe budgétaire, plusieurs scénarios ont été imaginés par le bureau d'études.

La matérialisation d'un cheminement piétonnier s'avère beaucoup trop onéreuse. Le choix des membres du conseil municipal se porte donc uniquement sur des passages alternés et éventuellement un plateau au bas de l amontée du bru.

Des installations provisoires seront mises en place ainsi qu'un comptage des véhicules. A l'issue de cette période de test les riverains seront invités à une réunion d'information.

Urbanisme

CAMORS Damien, 187 impasse des pins : clôture, portail muret – DP acceptée

CHARRAS Pascale, 68 montée du bru : remplacement tuiles sur la grange-DP acceptée

BOULEVARD Michael, 595 route de Bourgoin : panneaux photovoltaïques- DP acceptée

PHOTON ENERGIE, 955 route de Bourgoin : panneaux photovoltaïques- DP acceptée

PELLET/BLANCHET, 200 rue de la tour : 2 maisons individuelles- PC accepté

MANDELER/BONIN, 390 route de pian : maison individuelle- PC accepté

LECOEUCHE Philippe, 100 route de pian : maison individuelle- PC refusé

Comptes rendus par les conseillers municipaux des commissions CAPI auxquelles ils ont assisté :

- Nadine ROY :
 - Réunion d'information pour la lutte contre le moustique tigre
 - Commission numérique en remplacement de Yann CHAUVEL
 - Conférence territoriale du Département de l'Isère
 - Commission TEEP
 - Formation au PCS
 - Convention Territoriale Globale
- Catherine ANDRIEUX :
 - Commission habitation et renouvellement urbain
- Stéphane VEYRET
 - Commission sports
- Dominique VEYRON
 - Commission nouveau règlement de voirie
- Geneviève TOURNIER
 - Formation Référente ambroisie

Prochain conseil municipal le 19 Septembre 2022 à 19 heures

Le Maire,

N. ROY

Le Maire,
Nadine ROY

Site internet Pensez à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.crachier.fr>
La commune utilise l'application [Panneau Pocket](#).